



**PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Membres présents : MM. Robertino GIULIANO, Philippe UHL Adjoints au Maire, MM. Hubert MEYER, Thomas SCHNEIDER, Philippe MULLER, Edouard BAUMANN, Yannick SCHULZE, Jean-François SONDEJ, conseillers municipaux – MMES Maryse KOHLSTOCK, Noëlle HIRN, Chantal RABOLIN-MEINRAD, Claire TRUC, conseillères municipales.
Membre absent excusé : Marie-Laure HERRMANN donne procuration à Robertino GIULIANO
Membre absent non excusé : Stéphanie FAIVRE-DUBOZ

Secrétaire de la Séance : M. Thomas SCHNEIDER

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023
2. Location de chasses communales 2024-2033
3. Aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération
4. GERPLAN : projet de plantation d'arbres
5. Finances
 - 5.1. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables
 - 5.2. Décision modificative
6. Rapport des comptes-rendus de commissions
7. Divers.

M. le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce que le point 3 relatif aux aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération est ajourné et reporté à une séance ultérieure.

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023

DCM 2023.10.23-01

Le procès verbal de la séance du 09 octobre 2023 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 1 (Claire TRUC)

2-Location de chasses communales 2024-2033

DCM 2023.10.23-02

Vu la délibération du 9 octobre 2023 approuvant la mise en location des lots de chasse par convention de gré à gré

Vu la notification aux locataires en date du 11 octobre 2023

Vu les dossiers de candidatures réceptionnés en mairie en date du 21.10.2023, soit dans le délai légal des 10 jours réglementaires.

Vu l'avis consultatif de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4c) réunie le 23 octobre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VALIDE les dossiers de candidature pour les 3 lots de chasse, soit :

- lot 1 à Spiegel Jean-Luc au prix de 4 406 €,
- lot 2 à la Société de chasse du Niederwald au prix de 6 500 €
- lot 3 à la Société de chasse du Niederwald au prix de 2 708 €

AUTORISE M. le Maire à signer lesdites conventions de gré à gré avec effet au 1^{er} février 2024.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

3-Aménagements de sécurité de la traversée d'agglomération

Point ajourné.

20H00 - Arrivé de Monsieur Robertino GIULIANO

4-GERPLAN : projet de plantation d'arbres

DCM 2023.10.23-03

M. le Maire soumet à l'assemblée un projet de plantation en zone urbaine, dans la perspective de favoriser la biodiversité et réduire les îlots de chaleur.

L'opération consiste à planter 9 arbres sur le parking du stade de foot. Le planning prévisionnel prévoit la réalisation fin novembre 2023.

Coût du projet 3 440 € HT - 3 996 € TTC
(Part non-subventionnable 800 € HT)

Plan de financement :

Subvention du CeA au titre du Gerplan	40%	1 056 €
Autofinancement commune	60%	1 584 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**APPROUVE** le projet de plantation au parking du stade de football.**APPROUVE** le calendrier de réalisation.**APPROUVE** le plan de financement.**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du GERPLAN 2024.**AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte et document utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**DELIBERATION ADOPTEE** Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0**5-Finances :****5.1. Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables**

DCM 2023.10.23-04

Pour constater l'irrécouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes les admettent en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 € par titre.

Monsieur le Maire propose d'autoriser la mise en place de cette délégation à son attention pour un montant de 100 € par titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**CONFIE** à M. le Maire la délégation pour admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public d'un montant maximum de 100 € par titre.**CHARGE** M. le Maire de rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.**CHARGE** M. le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous documents relatifs à cette décision**DELIBERATION ADOPTEE** Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0**5.2. Décision modificative**

DCM 2023.10.23-05

Suite au dépôt de plainte engagé par la SCI Muller Jehl et jugé par le tribunal administratif en date du 25 juillet 2023, la commune a été condamnée à verser 1 000 € de dommages à la SCI Muller Jehl.

Les élus ayant un intérêt dans l'affaire citée se retirent de la salle au moment de la délibération, à savoir Monsieur le Maire Jean-Claude Hirn, Monsieur Yannick Schulze et Madame Noëlle Hirn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE la décision modificative à la section fonctionnement dépenses du budget principal :

	BP23	DM	BP modifié
▪ Chap.67 charges exceptionnelles article 6712 « amendes fiscales et pénales »	0.00	+ 1.000.00	1 000.00
▪ Chap.011 charges à caractère général Article 615232 « Entretien et réparations réseaux »	11 000.00	- 1.000.00	10 000.00

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

6-Rapport des comptes-rendus de commissions**Commission fleurissement**

Rapporteur : M. Philippe UHL

Point sur les réalisations en cours :

- remise en place des bacs à fleurs chez Auguste Schlewitz et Uhl Nicolas ce mois-ci.
- les panneaux en acier corten seront mis en place ce mois-ci à la hauteur du ralentisseur.
- la statue du St Pierre ne sera pas installée à l'extérieur mais à l'intérieur de l'église.
- le parterre côté rue de l'église va être aménagé avec des fougères et des vivaces
- les décorations de Noël débiteront le lundi 20 novembre par la mise en place de la crèche. Le mardi 21 novembre, les illuminations seront installées dans le village
- du 22 au 25 novembre mise en place du reste de la décoration de Noël.

La commission propose pour 2024

- de remettre en place les suspensions à chaque entré du village
- l'implantation de géranium blanc zonal au monument aux morts et à la descente du pont de l'Ill.

Prochaine réunion de la commission : lundi 6 novembre à 18h

Commission communication

Rapporteur : M. Edouard BAUMANN

Le prochain Ill'Info paraîtra fin janvier. La distribution est prévue début février. La présentation restera la même avec un nouveau volet dédié à l'environnement.

Un courriel a été envoyé à toutes les associations pour qu'elles fassent leurs propositions.

5-Divers**Urbanisme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

Vente du presbytère : une déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée en mairie. Considérant que le conseil municipal a validé la vente, la commune ne préemptera pas.

AFUA Loechermatten : dans le cadre du projet de créer une AFU pour l'aménagement d'une nouvelle zone constructible viabilisée par les propriétaires, ceux-ci ont été conviés à une réunion de concertation le 13 octobre dernier.

Selon les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) inscrites dans le plan local d'urbanisme de la commune, il est nécessaire de créer un zonage d'assainissement qui serait soumis à enquête publique. L'étude a déjà été réalisée, il s'agit de la réactualiser.

Sanitaires de l'école

L'étude est en phase finale. Le projet sera présenté au conseil d'école, puis mis en délibération lors d'un prochain conseil.

Cimetière

Le règlement du cimetière est en cours d'élaboration et sera soumis à délibération lors d'un prochain conseil.

Les réalisations futures à prévoir sont la mise en place d'une clôture à l'arrière du cimetière côté Bennwasser, ainsi que l'aménagement d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir. Les travaux feront l'objet d'une demande de subventions.

Un panneau d'affichage sera installé à l'entrée du cimetière.

Ecole

Suite au voyage organisé à Collonges, Monsieur le Maire propose de faire un retour sur notre commune avec les mêmes élèves. Le voyage pourrait être organisé au printemps prochain.

Commémoration de la libération en 2025

Il faudra créer un groupe de travail assez rapidement pour organiser cet évènement. Monsieur Jean-François Sondej va prendre contact avec les anciens combattants.

Dates à retenir

24.10	18h00	Pot de départ Adeline
11.11		Cérémonie du 11 novembre
18.11	18h00	Inauguration led FOOT
25.11	10h-12h	Banque alimentaire

La séance est close à 21 h 10.